



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

29 AVRIL 2022

N° 2022-06-02

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf avril à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 15 Total (mini 19) : 32</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué.es présents.es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix chacun)

Gérard TENOUX

11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

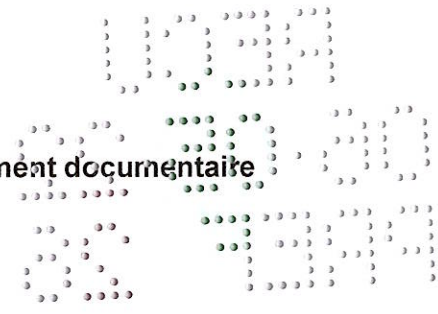
Agnès ROSSI à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Yann TRACOL à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Lionel TARDY à Michel ROLLAND, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT,

Délégué-es excusé-es

Nicolas DARAGON, Robert GARCIN, Jean-Jacques MONPEYSEN

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Vincent JACQUEMART est nommé secrétaire de séance.



Objet : Ouverture de poste saisonnier – Chargé.e d'accueil et de classement documentaire de la Maison du Parc

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	Max 13 500 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	Max 13 500 €	0 €

Rapport :

La Présidente expose,

La Maison du Parc accueille l'équipe du syndicat mixte depuis mars 2020. Compte tenu de la crise sanitaire, son ouverture au public a été retardée. Une courte ouverture a été réalisée pendant l'été 2021 avec une exposition provisoire sur le pastoralisme. A partir de l'été 2022, la maison du Parc sera ouverte avec une exposition permanente et une exposition temporaire sur le thème de la nuit.

Par ailleurs un travail d'archivage a été mené en 2021 avec l'appui du service des archives du Conseil départemental de la Drôme. Il résulte de ce travail l'identification d'un ensemble de documents qu'il conviendrait de référencer et d'organiser en préfiguration d'un centre de ressources à créer à la maison du Parc, notamment en mettant à jour une base de données existante « Bibliobase ».

Pour mener à bien ces missions, la Présidente propose d'ouvrir un poste saisonnier à temps complet sur quatre mois ayant pour objet l'accueil des visiteurs à la Maison du Parc et la constitution d'un catalogue organisé des références documentaires du Parc. Cette personne sera placée sous l'autorité de la direction et travaillera en lien avec la gestionnaire administrative du Parc.

Délibération

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 2° ;
- Considérant la charte et plus spécifiquement sa mesure II.2.2 visant à faire du Parc une zone pilote de tourisme durable,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de créer un emploi saisonnier "Chargé.e d'accueil et classement documentaire", de catégorie B/C, à temps complet, pour une durée prévisionnelle de 4 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien les missions suivantes :
 - Assurer l'accueil physique des visiteurs à la maison du Parc,
 - Assurer l'accueil téléphonique et le suivi du courrier pendant la période de congés de la gestionnaire administrative,
 - Apporter une première information touristique le cas échéant,
 - Informer sur le territoire du Parc et les actions menées par le syndicat mixte de gestion du Parc
 - Orienter dans la visite des expositions
 - Constituer un catalogue organisé des références documentaires existant physiquement ou en supports numériques
 - Organiser ces ressources à la fois sur le plan physique et dans l'arborescence informatique

Et ce à compter du 1^{er} juin 2022.

- **Dit** que la rémunération sera fonction de la qualification et de l'expérience du/de la candidat.e et au maximum afférente à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux.





- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion.
- **Autorise** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



